

Admission en recettes et ouverture de crédits. Le Conseil municipal admet en recette la somme de
approuvé. Est ouvert le crédit 39922 F, montant des frais de publicité de l'adjudication des travaux d'aménage-
ment du groupe scolaire à payer par les entrepreneurs soumissionnaires et
solé. le 21 Août 1956.

vote les crédits correspondants pour paiement de ces frais.